

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le VENDREDI 19 mai 1967.

Il est résolu,—Que cette Chambre se joigne au Sénat dans la formation d'un comité spécial mixte pour faire enquête et rapport sur le divorce au Canada et sur les problèmes sociaux et juridiques qui s'y rattachent, ainsi que sur les questions susceptibles d'y être déférées par l'une ou l'autre Chambre;

Que vingt-quatre députés, à être désignés plus tard, fassent partie dudit comité, et que le quorum en soit fixé à dix membres à condition que les deux Chambres y soient représentées, et que l'application de l'article 67 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendue à cet égard;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des conseillers techniques, des employés de bureaux et autres qui peuvent être nécessaires aux fins de l'enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, à présenter de temps à autre des rapports et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il peut avoir ordonné l'impression, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard;

Que les procès-verbaux des délibérations et des témoignages du comité de la dernière session soient déférés audit comité et fassent partie de ses archives; et

Il est ordonné,—Qu'un message soit adressé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joint au Sénat aux fins susmentionnées.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 29 mai 1967.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les membres de la Chambre des communes du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes pour enquêter et faire rapport sur le divorce au Canada et sur les problèmes sociaux et juridiques qui s'y rattachent sont: MM. Aiken, Baldwin, Brewin, Cameron (*High Park*), Cantin, Choquette, Fairweather, Forest, Guay, Goyer, Honey, Laflamme, Langlois (*Mégantic*), MacEwan, Mandziuk, McCleave, McQuaid, Otto, Peters, Ryan, Stanbury, Tolmie, Wahn et Woolliams.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le VENDREDI 19 mai 1967.

Il est résolu,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour étudier le Livre blanc sur l'Immigration déposé à